

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 19 janvier 2026 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^e étage de la mairie, située au 145, rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi des demandes de dérogation(s) mineure(s) suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none"> • Permettre que l'occupation minimale du terrain soit de 9,95 %, alors que le règlement numéro 1675 de zonage fixe cette occupation minimale à 20 %; • Permettre que la façade principale du bâtiment ne comporte pas d'entrée principale, alors que le règlement numéro 1675 de zonage 1675 exige que l'entrée principale soit située sur la façade principale; • Permettre que du fil de fer barbelé soit autorisé dans toutes les cours pour ce bâtiment industriel ne comportant pas d'aire d'entreposage, alors que le règlement numéro 1675 de zonage autorise, en zone industrielle lorsque l'aire d'entreposage excède 2 500 m², le fil barbelé seulement en cours latérale et arrière; • Permettre que des clôtures soient érigées devant le mur avant du bâtiment, alors que le règlement numéro 1675 de zonage interdit toute clôture en cour avant; • Permettre qu'un réservoir de combustible liquide d'une capacité de 45 425 litres soit autorisé, alors que le règlement numéro 1675 de zonage n'autorise qu'un réservoir de 2 000 litres par lot; • Permettre qu'un bâtiment accessoire soit implanté, alors que le règlement numéro 1675 de zonage interdit ce type de bâtiment dans cette zone; • Permettre que deux rangées de clôtures soient installées en cour avant, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prohibe l'implantation de toute clôture en cour avant. <p>(DM 2025-0165)</p>	<p>Lot 3 396 431 rue du Condor</p>
<p>Permettre que certaines lignes latérales des lots ne soient pas perpendiculaires à la ligne de rue, alors que le règlement numéro 1673 de lotissement exige cette perpendicularité.</p> <p>(DM 2025-0168)</p>	<p>Prolongement de la rue du Condor</p>

Le conseil entendra toute personne intéressée par ces demandes.

Fait à Saint-Eustache, ce 17^e jour de décembre 2025.

Fanny Pineault,
Assistante-greffière